

Maitriser le cadre juridique de la modulation du temps de travail



A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de maitriser le cadre juridique de la modulation du temps de travail.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Appliquer les fondamentaux de la modulation du temps de travail
- Analyser les dispositions spécifiques de la modulation dans vos contrats de travail
- Maîtriser les modalités de régularisation des compteurs

INFORMATIONS

Public

Dirigeants
Salariés administratifs

Prérequis

Aucun

Effectif

12 maximum

Session

INTER ou INTRA

Durée

7 heures
1 jour ou 2 demi-journées

Format

En présentiel
ou en distanciel

Dates

Cf. devis

Tarif

Cf. devis



Formatrice

Vanessa Sommier
Avocate
au Barreau de la Drôme

Accessibilité

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap.

Contactez-nous afin de nous communiquer vos besoins d'aménagements matériels, techniques, humains et pédagogiques.

1. Appliquer les fondamentaux de la modulation du temps de travail

- Principes généraux de durée du travail
- Régime dérogatoire : la modulation
- Mise en œuvre de la modulation
- Temps de travail effectif potentiel / durée rémunérée
- Limites hautes et basses de la modulation
- Compteurs de modulation

2. Analyser les dispositions spécifiques de la modulation dans vos contrats de travail

- Mentions obligatoires du contrat de travail modulé
- Contreparties spécifiques au temps partiel modulé
- Focus sur la plage de non-disponibilité des salariés à temps partiel modulé

3. Maîtriser les modalités de régularisation des compteurs

- Régularisation des compteurs de modulation en période complète
- Régularisation des compteurs de modulation en période incomplète
- Modification de la durée du travail en cours de période de modulation

MOYENS PEDAGOGIQUES

Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences

Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation

Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones

Parcours d'apprentissage en plusieurs étapes pour permettre engagement, apprentissage et transfert

Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

LES + DE LA FORMATION ★★ ★

Illustrations concrètes à travers l'activité de conseil et de défense de l'avocate formatrice

Conseils pour sécuriser ses pratiques professionnelles

Remise d'outils directement réutilisables en situation professionnelle

EVALUATION ET SATISFACTION



Evaluations des compétences tout au long de la formation par l'apprenant (test de positionnement) et par la formatrice



Evaluation de l'action de formation à chaud à la fin de la formation et à froid 90 jours après la formation



Suivi des présences et remise d'un certificat de réalisation

NOUS CONTACTER



PRAGMATIS AVOCATS
28 boulevard Général de Gaulle
26 000 VALENCE

Organisme de formation
enregistré sous le n° 84260272626
auprès du Préfet de la région
Auvergne Rhône-Alpes



contact@pragmatis-avocats.fr



04 75 78 41 38

Référente pédagogique :
Vanessa Sommier

Référente administrative
et interlocutrice handicap :
Céline Gerland